MALLETTE
Syndics et gestionnaires

Dans l'affaire de la faillite de :

9498-3269 QUÉBEC INC.

TROUSSE D'INFORMATION

Novembre 2026

AUX SOUMISSIONNAIRES

Avis de vente par demande de soumissions

9498-3269 Québec Inc.

MALLETTE SYNDICS ET GESTIONNAIRES INC., en sa qualité de syndic autorisé en insolvabilité à la faillite de 9498-3269 QUÉBEC INC., sollicite par la présente des soumissions pour l'achat des actifs suivants, tel que décrits ci-dessous :

LOT	DESCRIPTION DES ACTIFS	VALEUR MARCHANDE ESTIMÉE ($)
Lot 1	MOBILIER ET ÉQUIPEMENTS DE RESTAURANT	59 540

Le détail de l'avis de vente par demande de soumissions est disponible sur le site Internet de Mallette syndics et gestionnaires au www.syndics.mallette.ca.

Inspections des actifs et questions

La visite des actifs se fera uniquement le 19 novembre 2026 de 10h à 14h en communiquant avec Services FL au (450) 437-6661.

Pour de plus amples informations concernant le processus de vente, vous pouvez joindre Catherine Abel au 514-395-0569 poste 2162 ou par courriel au Catherine.abel@mallette.ca.

Conditions de vente

Les conditions de vente font partie intégrante de l'avis de vente par demande de soumissions. Toutes soumissions reçues et toutes ventes en résultant y sont assujetties. Il est de la responsabilité du soumissionnaire d'en prendre connaissance et d'en obtenir copie.

Toute soumission d'achat sera acceptée par écrit seulement.

Réception et ouverture des soumissions

Toutes les soumissions doivent être reçues au bureau du syndic au 2600-500 Place d'Armes, à Montréal QC H2Y 2W2, ou par courriel à soumissions@mallette.ca avant 9 heures, le 25 novembre 2026. Les soumissions seront ouvertes sans la présence des soumissionnaires.

Toutes les soumissions doivent :

- Être présentées sur le formulaire de soumission
- Si la soumission est envoyée par courrier ou remise en main propre, elle doit être scellée portant la mention « SOUMISSION 9498-3269 Québec Inc. » au recto de l'enveloppe
- Si la soumission est envoyée par courriel, elle doit mentionner en objet « SOUMISSION 9498-3269 Québec Inc. »
- Être accompagnées d'une confirmation du transfert bancaire ou d'une traite bancaire à l'ordre de Mallette syndics et gestionnaires inc. d'une somme de :
 - 20 % pour les biens meubles
 - 5 % pour les biens immobiliers

Les coordonnées bancaires seront transmises sur demande adressée à soumissions@mallette.ca.

Les virements Interac ne seront pas acceptés. Toute soumission accompagnée d'un tel mode de paiement sera jugée non conforme et rejetée.

MALLETTE SYNDICS ET GESTIONNAIRES INC.
2600-500 Place d'Armes
Montréal QC H2Y 2W2
Téléphone : 1 800 824-9099

Formulaire de soumission

Dans l'affaire de la faillite de :

9498-3269 Québec Inc.

À : **MALLETTE SYNDICS ET GESTIONNAIRES INC.**
2600-500 Place d'Armes
Montréal QC H2Y 2W2
Téléphone : 1 800 824-9099
Courriel : soumissions@mallette.ca

1. **NOM DU SOUMISSIONNAIRE :** _____

2. **ADRESSE :** _____

3. **NUMÉRO DE TÉLÉPHONE :** _____

4. **COURRIEL :** _____

5. Le soussigné reconnaît avoir reçu et examiné les Conditions de vente dans l'affaire susdite. Le soussigné reconnaît que le présent avis de vente par demande de soumissions visant les actifs ci-dessous mentionnés a été fait conformément auxdites Conditions et il accepte d'y être lié comme si celles-ci étaient énoncées dans la présente soumission comme y faisant partie intégrante.

6. **PRIX OFFERT**

		PRIX OFFERT ($)
Lot 1	**Mobilier et équipements de restaurant**	_____
	TOTAL	_____

Il est impératif que toute soumission en bloc ou englobant ces lots ou sous-lots indique la valeur attribuée à chaque lot.

7. **CONDITIONS SPÉCIALES :**

8. Le soussigné remet, avec la présente soumission, une confirmation du transfert bancaire ou d'une traite bancaire à l'ordre de **MALLETTE SYNDICS ET GESTIONNAIRES INC.**, représentant 20 % pour les biens meubles et 5 % pour les biens immobiliers, de la soumission.

FAIT à _____en date du _____

_____ _____

Nom du soumissionnaire Par : Signataire autorisé(e)

DANS L'AFFAIRE DE LA FAILLITE DE – IN THE MATTER OF THE BANKRUPTCY OF:

9498-3269 QUÉBEC INC.

CONDITIONS DE VENTE – CONDITIONS OF SALE

Les conditions, réserves et modalités ci-après énumérées font partie intégrante de l'avis de vente par demande de soumission; toutes soumissions reçues et toutes ventes en résultant y sont assujetties. Il est de la responsabilité des soumissionnaires d'en prendre connaissance et d'en obtenir copie.

The terms, conditions and reserves hereafter set forth form an integral part of the notice calling for tenders; all offers received and any sale resulting therefrom shall be subject to these terms and conditions. The tenderers have the responsibility of obtaining a copy and thereof review them.

CONDITIONS GÉNÉRALES

1. Le syndic autorisé en insolvabilité, les créanciers garantis et les inspecteurs, s'il y a lieu, se réservent le droit de refuser toutes et chacune des soumissions, et la plus haute soumission ne sera pas nécessairement acceptée.

2. L'acceptation de toute soumission sera conditionnelle à l'approbation des créanciers garantis et des inspecteurs, s'il y a lieu.

3. Certains biens pourraient faire l'objet de crédits-baux ou être assujettis à des sûretés ou autres charges.

4. Le syndic autorisé en insolvabilité, les créanciers garantis et les inspecteurs, s'il y a lieu, se réservent le droit de disposer des actifs de toute autre façon prévue à la *Loi sur la faillite et l'insolvabilité*. Le soumissionnaire reconnaît qu'il ne pourra réclamer quelque indemnité que ce soit à la suite de cette décision.

5. Toute soumission doit contenir une adresse à laquelle les communications relatives à la soumission pourront être transmises.

6. Les soumissions ne seront pas acceptées à moins d'être accompagnées d'un **dépôt d'au moins 20 % pour les biens meubles et d'au moins 5 % pour les biens immobiliers**, du montant de la soumission. Si elles sont envoyées par courrier ou remises en main propre, elles doivent être scellées et porter au recto de l'enveloppe et lisiblement inscrit le mot « **soumission** », de même que le nom du dossier pour lequel les soumissions sont demandées. Si elles sont envoyées par courriel, elles doivent mentionner en objet le mot « **soumission** » de même que le nom du dossier pour lequel les soumissions sont demandées.

GENERAL CONDITIONS

1. The Trustee, the secured creditors and the inspectors, if any, reserve the right to refuse any and all tenders and the highest tender shall not necessarily be accepted.

2. The acceptance of any tender shall be conditional upon the approval of the secured creditors and inspectors, if applicable.

3. Certain items may be subject to equipment leases, financing arrangements, security interests in favour of third parties or any other charges.

4. The Trustee, the secured creditors and the inspectors, if any, reserve the right to dispose of the assets in any other manner provided for under the *Bankruptcy and Insolvency Act*. The tenderer acknowledges that it shall not be entitled to claim any indemnity whatsoever as a result of this decision.

5. Each tender must contain an address to which a correspondence relative to the offer may be sent.

6. Tenders will not be accepted unless they are accompanied by a **deposit of at least 20% of the offer for movable property and at least 5% for real estate,** and are sealed and clearly marked on the face of the envelope with the word "**tender**" followed by the name of the bankrupt estate or the file for which the tenders have been called. If sent by email, the tenderers must indicate in the subject line the word **"tender"** followed by the name of the bankrupt estate or the file for which the tenders have been called.

7. Les dépôts seront promptement retournés aux soumissionnaires dont les soumissions n'auront pas été acceptées. Par ailleurs, tout soumissionnaire qui retirerait sa soumission à tout moment avant qu'il reçoive avis du résultat de l'avis de vente par demande de soumissions, verrait son dépôt confisqué à titre de dommages-intérêts minimums payés par le soumissionnaire au syndic autorisé en insolvabilité.

8. Les soumissions seront acceptées en présumant que le soumissionnaire a examiné les actifs offerts en vente, qu'il s'est fié entièrement et seulement à son examen et enquête et à son propre jugement, et **aucune garantie n'est donnée** ou ne peut être sous-entendue ou présumée quant à la quantité, la description, la qualité, la nature ou l'état des actifs de quelque manière que ce soit.

9. Toutes les taxes de vente et autres droits pouvant être exigibles en rapport avec la vente seront payées par l'acheteur en sus du prix d'achat, sauf dispositions contraires clairement énoncées dans la soumission.

10. Les adjudicataires doivent prendre possession des actifs, autres que les immeubles, **à leurs frais**, dans les cinq (5) jours suivant la date d'acceptation de leur soumission, à moins que le syndic autorisé en insolvabilité, les créanciers garantis et les inspecteurs, n'autorisent un plus long délai.

11. Les adjudicataires doivent payer le solde dû sur l'achat des actifs dans les **cinq (5) jours de la date d'acceptation** de leur soumission ou avant d'en prendre possession, selon celle des deux dates qui survient en premier lieu, à moins que le syndic autorisé en insolvabilité, les créanciers garantis et les inspecteurs, n'autorisent un plus long délai.

12. Lorsque l'adjudicataire fait défaut de se conformer aux exigences des articles 10 et 11 ci-dessus, il doit assumer toutes dépenses additionnelles encourues par l'actif en raison de son défaut.

13. Lorsque l'adjudicataire fait défaut de payer les dépenses additionnelles mentionnées à l'article 10 ci-dessus, le syndic autorisé en insolvabilité peut révoquer l'acceptation de la soumission et confisquer le dépôt à titre de dommages-intérêts minimums.

14. Lorsqu'une soumission est assujettie à une condition, la soumission doit énoncer le montant de la soumission si cette condition est acceptée par le syndic autorisé en insolvabilité, les créanciers garantis et les inspecteurs, s'il y a lieu, et le montant de la soumission si la condition n'est pas acceptée.

7. The tender deposits will be promptly returned to the unsuccessful tenderers. On the other hand, in the event a tenderer withdraws his tender at any time before he receives notification of the decisions made in respect of the tenders, the deposit of such tenderer shall be forfeited as minimum liquidated damages paid by the tenderer to the Trustee.

8. Tenders will be accepted on the basis that the tenderer has inspected the assets offered for sale, and has relied entirely and solely upon his own inspection, investigation and judgment, and is purchasing on the basis that there are **no representations, warranties** and conditions, expressed or implied in any manner whatsoever as to the quantity, the description, quality, nature or condition of the assets.

9. Any and all sales taxes and/or levies payable in connection with the sale shall be payable by the purchaser in addition to the purchase price, unless clearly indicated otherwise in the tender.

10. Successful tenderers shall take possession of the assets, other than real property, **at their own expense**, within five (5) days of the date of the acceptance of their offer, unless the Trustee, the secured creditor and the inspectors, authorize a longer delay.

11. Successful tenderers shall pay the balance due on the purchase of assets, other than real property**, within five (5) days of the date of acceptance** of their offer, or prior to taking possession, whichever first occurs, unless the Trustee, the secured creditor and the inspectors, authorize a longer delay.

12. Where a successful tenderer does not comply with Sections 10 and 11, he shall pay all additional costs incurred by the estate by reason of his noncompliance therewith.

13. Where the successful tenderer fails to pay the additional expenses referred to in Section 10 above, the Trustee may revoke the acceptance of the offer and forfeit the deposit as minimum liquidated damages.

14. Where a tender is subject to a condition, the tender shall state both the amount of the tender if the condition is accepted by the Trustee, the secured creditors and the inspectors, if any, and the amount of the tender if the condition is not accepted.

15. Lorsqu'une soumission est assujettie à une ou plusieurs conditions et que la soumission ne mentionne qu'un montant; ce montant sera considéré comme étant le montant de la soumission si la ou les conditions énoncées dans la soumission ne sont pas acceptées par le syndic autorisé en insolvabilité, les créanciers garantis et les inspecteurs, s'il y a lieu.

16. Le syndic autorisé en insolvabilité demeurera propriétaire des actifs visés par la soumission jusqu'à paiement intégral du prix de vente et de toutes les taxes applicables par l'acheteur.

17. S'il y a une offre de vendre pour le compte de l'actif, toutes les conditions ici énumérées s'appliquent, avec les adaptations nécessaires, et une garantie de réalisation nette minimum pour l'actif doit être énoncée dans l'offre.

18. La soumission, son acceptation et les présentes conditions de vente, lesquelles seront réputées faire partie intégrante de la soumission, constitueront un contrat de vente qui liera les parties. L'adjudicataire continuera d'être lié par ces conditions nonobstant l'exécution d'un contrat ou acte de vente distinct.

19. Le syndic autorisé en insolvabilité, les créanciers garantis et les inspecteurs, s'il y a lieu, se réservent le droit de renoncer à toutes et chacune des présentes conditions.

20. Si le soumissionnaire, dont la soumission est acceptée, est une personne liée au sens des dispositions de la *Loi sur la faillite et l'insolvabilité*, la transaction devra être autorisée par le tribunal, et ce, aux frais du soumissionnaire.

21. Dans l'éventualité où les actifs comprendraient des ordinateurs et/ou autres périphériques de stockage, l'adjudicataire s'engage à prendre toutes les mesures requises pour que les données qui y sont enregistrées fassent l'objet d'une suppression définitive, sans en garder aucune reproduction, complète ou partielle, et ce, avant de permettre l'utilisation de ces actifs et/ou avant de les mettre à disposition à un tiers et/ou avant toute autre forme d'aliénation, sauf entente contraire conclue avec le Syndic;

22. Le soumissionnaire reconnaît que le syndic ne fait aucune représentation quant à la conformité des actifs, à quelque norme que ce soit (y compris toute norme d'ordre environnemental), peu importe le moment où celle-ci était en vigueur, en ce qui a trait aux actifs, à leur disposition ou à leur utilisation, et renonce à tout recours pouvant découler du défaut des actifs de respecter une telle norme.

15. Where a tender is subject to one or more conditions and the tender states only one amount; that amount shall be considered to be the amount of the tender if the condition or conditions mentioned in the tender are not accepted by the Trustee, the secured creditors and the inspectors, if any.

16. Title to the property covered by the tender shall remain with the Trustee until payment in full of the purchase price and of all applicable taxes by the purchaser.

17. Where an offer to sell on behalf of the estate is made, the conditions herein mentioned apply to the offer, with such adjustments as the circumstances require, and a net guaranteed minimum return to the estate must be stated in the offer.

18. The tender and the acceptance thereof, together with these conditions of sale, which shall be deemed to form part of such tender, shall constitute a binding agreement of purchase and sale. These conditions shall survive the execution of any subsequent separate deed of sale.

19. The Trustee, the secured creditors and the inspectors, if any, reserve the right to waive any or all of the foregoing conditions.

20. If the tenderer whose tender is accepted is a related party within the meaning of the *Bankruptcy and Insolvency Act*, the transaction shall require court approval, at the tenderer's expense.

21. In the event that the assets include computers and/or other storage devices, the successful tenderer undertakes to take all necessary steps to ensure that the data stored therein is permanently deleted, without retaining any copy thereof, either complete or partial, prior to allowing the use of such assets and/or making them available to a third party and/or any other form of disposition, unless otherwise agreed with the Trustee.

22. The tenderer acknowledges that the trustee makes no representation as to the compliance of the assets with any standard whatsoever (including any environmental standard), regardless of when such standard was in force, with respect to the assets, their disposition or their use, and waives any recourses that may arise from the assets' failure to comply with any such standard.

CONDITIONS SPÉCIALES

23. Les actifs seront vendus dans « **l'état et la situation où ils se trouvent** », sans aucun ajustement ni responsabilité de la part du syndic autorisé en insolvabilité.

24. Si, pour quelque raison, le syndic autorisé en insolvabilité était incapable de livrer à l'acheteur un actif ou une catégorie quelconque d'actifs, le syndic autorisé en insolvabilité pourra, à sa seule discrétion, soit révoquer son acceptation de la soumission, soit convenir avec l'acheteur et avec l'accord du créancier garanti et des inspecteurs, s'il y a lieu, d'une somme à être appliquée en réduction du prix de vente.

25. Les soumissions pourront être faites en utilisant le formulaire prévu à cette fin dont des exemplaires seront disponibles lors de l'inspection ou en s'adressant au bureau du syndic autorisé en insolvabilité.

26. **L'acheteur sera responsable de tous dommages causés aux locaux** et à l'immeuble en raison du démantèlement et/ou du déménagement des actifs et de son occupation des lieux, et tiendra le syndic autorisé en insolvabilité indemne de toutes réclamations ou recours qui pourraient être exercés contre lui en rapport avec de tels dommages.

27. Les soumissions « en bloc » et les soumissions englobant plusieurs lots ou sous-lots doivent nécessairement indiquer la valeur attribuée à chacun. ***Il est impératif que toute soumission en bloc ou englobant ces lots ou sous-lots indique la valeur attribuée à chaque lot.***

SPECIAL CONDITIONS

23. The assets will be sold on an "**as is and where is basis**" without any adjustments or responsibility on the part of the Trustee.

24. Should, for any reason, the Trustee be unable to deliver to the purchaser an asset or a category of assets, the Trustee, in his sole discretion, may either revoke his acceptance of the tender, or agree with the purchaser to a reduction of the sale price in such amount as the secured creditor and the inspectors, if any, will approve.

25. Tenders may be submitted using the standard form of tender, copies of which will be available at the time of the inspection and from the Trustee's office.

26. **The purchaser shall be responsible for all damages caused to the premises** and to the building as a result of dismantling and/or moving of the assets and of his occupation of the premises, and shall hold the Trustee harmless from any claims and recourses which may be brought against him in respect of such damages.

27. Tenders "en bloc" and tenders comprising several lots or sub-lots must necessarily indicate the value attributed to each lot or sub-lot. ***It is imperative that any "en bloc" tender or any tender including these lots or sub-lots indicate the value attributed to each lot or sub-lot.***

CONDITIONS ET MODALITÉS SUPPLÉMENTAIRES APPLICABLES AUX BIENS IMMOBILIERS

28. Nonobstant toute autre mention à l'avis de vente publié et aux présentes conditions de vente, le dépôt requis pour l'achat de l'immeuble sera de 5 % du montant offert; le solde du prix d'achat sera payable lors de la signature de l'acte de vente qui surviendra au plus tard 30 jours après l'acceptation de la soumission.

29. Tous les ajustements seront calculés à la date de la signature de l'acte de vente ou à la date de prise de possession de l'immeuble par l'acheteur, selon la date qui surviendra en premier lieu. Tous les frais de la vente et de son enregistrement seront à la charge de l'acheteur.

30. Le syndic ne fournira aucun titre, certificat de localisation, plan d'arpentage, etc., autres que ceux qui sont déjà en sa possession, ni aucune garantie, quelle qu'elle soit, quant aux bornes et dimensions du terrain, qualité du sol, etc.

En cas de différence entre la version anglaise et française, la version française a prédominance sur toute autre version.

SPECIAL CONDITIONS RELATIVE TO THE IMMOVABLE PROPERTY

28. Notwithstanding anything to the contrary contained in the published notice of sale and in these conditions of sale, the required deposit for the purchase of the property shall be 5% of the offer; the balance of the purchase price shall be payable upon the execution of the deed of sale, which shall be not more than 30 days after the acceptance of the offer.

29. All adjustments shall be calculated as at the date of the execution of the deed of sale or as at the date of the purchaser entering into possession of the property, whichever first occurs. All costs of the sale, including its registration, shall be borne by the purchaser.

30. The trustee shall furnish no title deeds, localization and survey certificates or plans, etc., other than those already in his possession nor any warranty of any kind in respect of boundaries, land measurements, soil quality, etc.

In case of difference between the English and French versions, the French version will prevail.

MALLETTE SYNDICS ET GESTIONNAIRES INC.
SYNDIC AUTORISÉ EN INSOLVABILITÉ

LOT 1

MOBILIER ET ÉQUIPEMENTS DE RESTAURANT

Inventaire en date du 5 novembre 2026

DOSSIER : 9498-3269 QUÉBEC INC. f.a.s. JULIETTE ET CHOCOLAT

ADRESSE : 196 rue Jean-Talon Est, Montréal (Québec) H2R 1S7

LOCALISATION : 196 rue Jean-Talon Est, Montréal (Québec) H2R 1S7

SYNDIC : MALLETTE SYNDICS ET GESTIONNAIRES INC.

CRÉANCIER : LIBRE DE LIEN

MOBILIER ET ÉQUIPEMENTS DE RESTAURANT — LOT 1

N°	QTÉ	DESCRIPTION	PHOTO	VALEUR MARCHANDE APPROX.
1-1	22	Tables de salle à manger avec dessus en bois verni et pieds en fonte, 24 po x 24 po		2 750,00 $
1-2	31	Chaises en bois de style bistro		620,00 $
1-3	3	Chaises hautes en bois verni pou bébé		90,00 $
1-4	1	Meuble desserte en bois noir, 2 tiroirs avec tablettes en dessous, 47 po		50,00 $
1-5	1	Comptoir caisse en bois et mélamine blanche avec dessus en acier inoxydable, 37 po		150,00 $

ServicesFL
gestion d'actifs | évaluation | entreposage | service d'appel d'offres

Inventaire en date du 5 novembre 2026

DOSSIER : 9498-3269 QUÉBEC INC. f.a.s. JULIETTE ET CHOCOLAT

ADRESSE : 196 rue Jean-Talon Est, Montréal (Québec) H2R 1S7

LOCALISATION : 196 rue Jean-Talon Est, Montréal (Québec) H2R 1S7

SYNDIC : MALLETTE SYNDICS ET GESTIONNAIRES INC.

CRÉANCIER : LIBRE DE LIEN

MOBILIER ET ÉQUIPEMENTS DE RESTAURANT — LOT 1

N°	QTÉ	DESCRIPTION	PHOTO	VALEUR MARCHANDE APPROX.
1-6	1	Comptoir présentoir réfrigéré à devanture vitrée, 78 po Marque : FEDERAL Modèle : SNR77SC-2 Série : 14081883833 avec compresseur intégré		4 500,00 $
1-7	1	Étagère passe-plats en acier inoxydable de dessus de comptoir à 2 tablettes de 8 pi avec : 2- Réchauds VOLLRATH-CAYENNE Modèles : assortis	 	400,00 $
1-8	1	Hotte de ventilation en acier inoxydable, 8 pi x 3 pi Marque : HCE Modèle : HAI-53TN avec : 1- Ensemble de filtres et système de gicleur ANSUL Modèle : R-102 Série : S393687	 	3 000,00 $

ServicesFL
gestion d'actifs | évaluation | entreposage | service d'appel d'offres

Inventaire en date du 5 novembre 2026

DOSSIER : 9498-3269 QUÉBEC INC. f.a.s. JULIETTE ET CHOCOLAT

ADRESSE : 196 rue Jean-Talon Est, Montréal (Québec) H2R 1S7

LOCALISATION : 196 rue Jean-Talon Est, Montréal (Québec) H2R 1S7

SYNDIC : MALLETTE SYNDICS ET GESTIONNAIRES INC.

CRÉANCIER : LIBRE DE LIEN

MOBILIER ET ÉQUIPEMENTS DE RESTAURANT — LOT 1

N°	QTÉ	DESCRIPTION	PHOTO	VALEUR MARCHANDE APPROX.
1-9	1	Comptoir réfrigéré en acier inoxydable, 6 tiroirs, sur roues 8 pi Marque : TRUE Modèle : TUC-93D-6 Série : 8823039 avec compresseur intégré		6 000,00 $
1-10	3	Crêpière commerciales électriques Marque : KRAMPONZ Modèle : non disponible		1 050,00 $
1-11	1	Plaque de cuisson commerciale en acier inoxydable, électrique de comptoir, 14 po x 12 po Marque : FBTURYT Modèle : 818B Série : 202412902632 Année : 2024		250,00 $
1-12		<u>Station de lavage de vaisselle commerciale, comprenant :</u> -1 Évier commercial en acier inoxydable, ± 45 po x 24 po avec robinetterie et douchette -1 Trappe à graisse grise (Information non disponible) -1 Lave-vaisselle commercial en acier inoxydable CMA Modèle : C-2 Série : 223820 -1 Surchauffeur électrique CMA Modèle : TEMP-SURE Série : 223820 -1 Table de sortie en acier inoxydable ± 42 po x 24 po	 	4 500,00 $

ServicesFL
gestion d'actifs | évaluation | entreposage | service d'appel d'offres

DOSSIER : 9498-3269 QUÉBEC INC. f.a.s. JULIETTE ET CHOCOLAT

ADRESSE : 196 rue Jean-Talon Est, Montréal (Québec) H2R 1S7

LOCALISATION : 196 rue Jean-Talon Est, Montréal (Québec) H2R 1S7

SYNDIC : MALLETTE SYNDICS ET GESTIONNAIRES INC.

CRÉANCIER : LIBRE DE LIEN

MOBILIER ET ÉQUIPEMENTS DE RESTAURANT — LOT 1

N°	QTÉ	DESCRIPTION	PHOTO	VALEUR MARCHANDE APPROX.
1-13	1	Table de travail en acier inoxydable à 2 tablettes en dessous 18 po x 36 po		125,00 $
1-14	1	Comptoir de préparation réfrigéré commercial en acier inoxydable, 2 portes, sur roues 48 po Marque : TRUE Modèle : TSSU-48-12 Série : 8884831 avec : 1- Compartiments à condiments 1- Compresseur intégré		2 600,00 $
1-15	2	Comptoirs commerciaux congélateur en acier inoxydable, 2 portes sur roues, 48 po Marque : TRUE Modèle : TUC-48F-HC Série : 8830224, 8822213 avec compresseur intégré		5 200,00 $
1-16	1	Réchaud de comptoir Marque : VOLLRATH Modèle : CAYENNE 1001 Série : G168-00863052-074		125,00 $
1-17	1	Table de travail en acier inoxydable avec : 1- Tablette en dessous ± 48 po x 16 po		150,00 $

ServicesFL
gestion d'actifs | évaluation | entreposage | service d'appel d'offres

DOSSIER : 9498-3269 QUÉBEC INC. f.a.s. JULIETTE ET CHOCOLAT

ADRESSE : 196 rue Jean-Talon Est, Montréal (Québec) H2R 1S7

LOCALISATION : 196 rue Jean-Talon Est, Montréal (Québec) H2R 1S7

SYNDIC : MALLETTE SYNDICS ET GESTIONNAIRES INC.

CRÉANCIER : LIBRE DE LIEN

MOBILIER ET ÉQUIPEMENTS DE RESTAURANT — LOT 1

N°	QTÉ	DESCRIPTION	PHOTO	VALEUR MARCHANDE APPROX.
1-18	2	Distributrices à chocolat, de comptoir Marque : «Sans nom» Modèle : TS-4000 Capacité : 5 LITRES		400,00 $
1-19	1	Mélangeur à lait frappé, 3 têtes Marque : VEVOR Modèle : DM13-10 Série : 240625-7068-3-0028		200,00 $
1-20	2	Balances digitales de comptoir Marque : KILOTECH Modèle : KPC 2000-15A Capacité : 15 KG x 2G /3065SX 0.005 LBS		250,00 $
1-21	1	Comptoir en acier inoxydable avec évier, 48 po x 30 po avec : 1- Robinetterie 1- Trappe à graisse CANPLAS Modèle : 3915A020 (S) Capacité : 41 LBS		600,00 $
1-22	1	Four à micro-ondes domestique Marque : DANBY Modèle : non disponible		75,00 $

ServicesFL
gestion d'actifs | évaluation | entreposage | service d'appel d'offres

Inventaire en date du 5 novembre 2026

DOSSIER : 9498-3269 QUÉBEC INC. f.a.s. JULIETTE ET CHOCOLAT

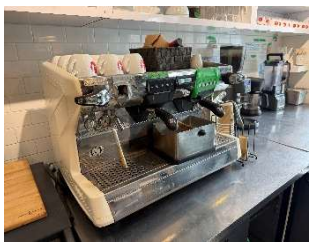
ADRESSE : 196 rue Jean-Talon Est, Montréal (Québec) H2R 1S7

LOCALISATION : 196 rue Jean-Talon Est, Montréal (Québec) H2R 1S7

SYNDIC : MALLETTE SYNDICS ET GESTIONNAIRES INC.

CRÉANCIER : LIBRE DE LIEN

MOBILIER ET ÉQUIPEMENTS DE RESTAURANT — LOT 1

N°	QTÉ	DESCRIPTION	PHOTO	VALEUR MARCHANDE APPROX.
1-23	1	Machine à glaçons, 26 po Marque : SCOTSMAN Modèle : CU1523MA-1A Série : 15121320013052		1 000,00 $
1-24	1	Machine à espresso double Marque : RANCILIO Modèle : CLASSE 7 Série : non disponible avec : 1- Moulin à café commercial RANCILIO Modèle : KRYO-65-0D Série : 25118063	 	3 500,00 $
1-25	1	Mélangeur commercial de bar Marque : NINJA Modèle : BR201CC0 Série : 25U3011KOU5		70,00 $
1-26	1	Comptoir réfrigéré commercial en acier inoxydable, 2 portes, sur roues, 48 po Marque : TRUE Modèle : TUC-48-HC Série : 8849210 avec compresseur intégré		2 000,00 $

ServicesFL
gestion d'actifs | évaluation | entreposage | service d'appel d'offres

DOSSIER : 9498-3269 QUÉBEC INC. f.a.s. JULIETTE ET CHOCOLAT

ADRESSE : 196 rue Jean-Talon Est, Montréal (Québec) H2R 1S7

LOCALISATION : 196 rue Jean-Talon Est, Montréal (Québec) H2R 1S7

SYNDIC : MALLETTE SYNDICS ET GESTIONNAIRES INC.

CRÉANCIER : LIBRE DE LIEN

MOBILIER ET ÉQUIPEMENTS DE RESTAURANT — LOT 1

N°	QTÉ	DESCRIPTION	PHOTO	VALEUR MARCHANDE APPROX.
1-27	1	Table de salle à diner domestique en bois blanc		60,00 $
1-28		Ensemble de mobilier, tel que : -1 Divan en cuir noir -2 Fauteuils en cuir brun -3 Enseignes sur pied, assorties	 	1 000,00 $
		SOUS-SOL		
1-29	1	Chariot à crème-glacée réfrigéré en acier inoxydable sur roues Marque : NELSON MANUFACTURING Modèle : C3431R-CP Série : N1615211		3 500,00 $

ServicesFL
gestion d'actifs | évaluation | entreposage | service d'appel d'offres

DOSSIER : 9498-3269 QUÉBEC INC. f.a.s. JULIETTE ET CHOCOLAT

ADRESSE : 196 rue Jean-Talon Est, Montréal (Québec) H2R 1S7

LOCALISATION : 196 rue Jean-Talon Est, Montréal (Québec) H2R 1S7

SYNDIC : MALLETTE SYNDICS ET GESTIONNAIRES INC.

CRÉANCIER : LIBRE DE LIEN

MOBILIER ET ÉQUIPEMENTS DE RESTAURANT — LOT 1

N°	QTÉ	DESCRIPTION	PHOTO	VALEUR MARCHANDE APPROX.
1-30	1	Réchaud de comptoir commercial en acier inoxydable Marque : VOLLRATH-CAYENNE Modèle : non disponible		250,00 $
1-31	1	Four à micro-ondes commercial en acier inoxydable Marque : SHARP Modèle : 100W/R-21LV		150,00 $
1-32	1	Comptoir cabinet en acier inoxydable, 2 portes 30 po x 29 po		125,00 $
1-33	2	Chauffes-trempage commerciaux en acier inoxydable, à 3 saveurs pour enrobage de cornet Marque : server Modèle : d1-3		800,00 $
1-34	2	Armoires réfrigérées commerciales en acier inoxydable sur roues Marque : MKE Modèle : 1MK-R1-49SS Série : 1530254 Série : 1330249 avec compresseur intégré		4 000,00 $

Inventaire en date du 5 novembre 2026

DOSSIER : 9498-3269 QUÉBEC INC. f.a.s. JULIETTE ET CHOCOLAT

ADRESSE : 196 rue Jean-Talon Est, Montréal (Québec) H2R 1S7

LOCALISATION : 196 rue Jean-Talon Est, Montréal (Québec) H2R 1S7

SYNDIC : MALLETTE SYNDICS ET GESTIONNAIRES INC.

CRÉANCIER : LIBRE DE LIEN

MOBILIER ET ÉQUIPEMENTS DE RESTAURANT — LOT 1

N°	QTÉ	DESCRIPTION	PHOTO	VALEUR MARCHANDE APPROX.
1-35	1	Armoire congélateur commerciale en acier inoxydable sur roues Marque : MKE Modèle : 1MK-R1F-49SS Série : 1530269		2 500,00 $
1-36	1	Armoire congélateur commerciale en acier inoxydable sur roues Marque : MKE Modèle : CFD-2FF Série : 6291176411100219		2 500,00 $
1-37		Ensemble de mobilier de terrasse, tel que : -6 Tables rondes en métal noir, 27 po -22 Chaises en métal noir -2 Rouleaux de tapis gazon		550,00 $

ServicesFL
gestion d'actifs | évaluation | entreposage | service d'appel d'offres

DOSSIER : 9498-3269 QUÉBEC INC. f.a.s. JULIETTE ET CHOCOLAT

ADRESSE : 196 rue Jean-Talon Est, Montréal (Québec) H2R 1S7

LOCALISATION : 196 rue Jean-Talon Est, Montréal (Québec) H2R 1S7

SYNDIC : MALLETTE SYNDICS ET GESTIONNAIRES INC.

CRÉANCIER : LIBRE DE LIEN

MOBILIER ET ÉQUIPEMENTS DE RESTAURANT — LOT 1

N°	QTÉ	DESCRIPTION	PHOTO	VALEUR MARCHANDE APPROX.
1-38		<u>Ensemble de mobilier de bureau, tel que :</u> -1 Table de travail en bois verni et métal blanc -2 Fauteuils de bureau en cuir noir sur roues -1 Ventilateur sur pied -2 Étagères en mélamine blanche, assorties -1 Babillard de liège -1 Antenne Wifi ARUBA -1 Déchiqueteuse à papier AMAZON BASICS -1 Contrôleur de caméras INVID avec : 1- Moniteur HP Modèle : LV2001 ***Note*** : sans caméra -1 Système informatique, comprenant : 1- Ordinateur HP - COREi5 1- Moniteur ACER, 19 po Modèle : V196WC 1- Ensemble de clavier et souris -1 Amplificateur audio QUEST Modèle : M35T	  	600,00 $

ServicesFL
gestion d'actifs | évaluation | entreposage | service d'appel d'offres

DOSSIER : 9498-3269 QUÉBEC INC. f.a.s. JULIETTE ET CHOCOLAT

ADRESSE : 196 rue Jean-Talon Est, Montréal (Québec) H2R 1S7

LOCALISATION : 196 rue Jean-Talon Est, Montréal (Québec) H2R 1S7

SYNDIC : MALLETTE SYNDICS ET GESTIONNAIRES INC.

CRÉANCIER : LIBRE DE LIEN

MOBILIER ET ÉQUIPEMENTS DE RESTAURANT — LOT 1

N°	QTÉ	DESCRIPTION	PHOTO	VALEUR MARCHANDE APPROX.
1-39		Ensemble de luminaires décoratifs, tel que : -1 Luminaire à 3 spots en métal noir -7 Luminaires suspendus à abat-jour orange -7 Luminaires suspendus à boule vitrée -3 Luminaires suspendus à abat-jour en métal noir -1 Rail à ± 20 spots en métal blanc -1 Rail à ± 3 spots en métal blanc -3 Luminaires muraux à abat-jour orange	   	850,00 $

ServicesFL
gestion d'actifs | évaluation | entreposage | service d'appel d'offres

DOSSIER : 9498-3269 QUÉBEC INC. f.a.s. JULIETTE ET CHOCOLAT

ADRESSE : 196 rue Jean-Talon Est, Montréal (Québec) H2R 1S7

LOCALISATION : 196 rue Jean-Talon Est, Montréal (Québec) H2R 1S7

SYNDIC : MALLETTE SYNDICS ET GESTIONNAIRES INC.

CRÉANCIER : LIBRE DE LIEN

MOBILIER ET ÉQUIPEMENTS DE RESTAURANT — LOT 1

N°	QTÉ	DESCRIPTION	PHOTO	VALEUR MARCHANDE APPROX.
1-40		Ensemble de mobilier et équipements, tel que : -1 Assortiment d'articles de décoration comprenant des plantes artificielles, coussins, fleurs sur tablette -1 Meuble en mélamine blanche, 2 portes et tablettes -1 Miroir mural de sécurité -2 Poteaux à bande rétractable GLOBAL -2 Chaises hautes de bar, assorties -1 Étagère en acier inoxydable, 5 tablettes 72 po x 14 po x 77 po -1 Extincteur de cuisine -2 Imprimantes à reçus STAR Modèle : SP700 -1 Grille-pain, 4 tranches T-FAL -3 Tableaux noirs muraux pour menu -1 Poubelle en acier inoxydable -1 Cafetière domestique -6 Étagères en broche chromée, assorties -4 Enseignes de plancher en plastique «ATTENTION» -1 Chariot desserte en plastique noir, 3 tablettes -6 Étagères en plastique noir, assorties -4 Bacs à ingrédients en plastique blanc -1 Table demi-lune en mélamine blanche -1 Étagère en métal noir, 5 tablettes -1 Coffret de sureté à combinaison et clé GARRISON -1 Ensemble de tapis de plancher -1 Ensemble de produits sanitaires commerciaux -1 Table de mélamine blanche, 24 po x 30 po -1 Ensemble d'articles de cuisine, tel que : vaisselle, plats, planches à découper, pots, contenants verres, tasses, paniers, ustensiles de cuisson et contenant pour emporter -14 Panneaux coussinés en tissu gris pour dosserets muraux, assortis	    	3 000,00 $

TOTAL **59 540,00 $**

ServicesFL
gestion d'actifs | évaluation | entreposage | service d'appel d'offres

DOSSIER : 9498-3269 QUÉBEC INC. f.a.s. JULIETTE ET CHOCOLAT

ADRESSE : 196 rue Jean-Talon Est, Montréal (Québec) H2R 1S7

LOCALISATION : 196 rue Jean-Talon Est, Montréal (Québec) H2R 1S7

SYNDIC : MALLETTE SYNDICS ET GESTIONNAIRES INC.

PROPRIÉTÉS DE TIERS

- Biens exclus de la vente -

N°	QTÉ	DESCRIPTION	PHOTO	PROPRIÉTÉ DE :
PT-1	1	Système informatique caisse, comprenant : 1- Système POS à écran tactile CLOVER Modèle : S505 Série : S055WQ30730402 1- Imprimante à reçus CLOVER Modèle : P500 Série : P050WQ40470241 1- Tiroir-caisse en métal blanc 1- Terminal de paiement direct fixe CLOVER Modèle : C505 Série : C055UG41131739 -2 Terminaux de paiement direct sans fil CLOVER Modèle : C405 Série : C045UQ34240900 Série : C045UQ34250894	  	CLOVER
PT-2	1	Tablette informatique Marque : LENOVO Modèle : TB-850F Série : 8433710		UBER EAT
PT-3	1	Distributeur mural à savon commercial Marque : PRO-CENTER Modèle et série : non disponibles		GROUPE BOD

ServicesFL
gestion d'actifs | évaluation | entreposage | service d'appel d'offres

DOSSIER : 9498-3269 QUÉBEC INC. f.a.s. JULIETTE ET CHOCOLAT

ADRESSE : 196 rue Jean-Talon Est, Montréal (Québec) H2R 1S7

LOCALISATION : 196 rue Jean-Talon Est, Montréal (Québec) H2R 1S7

SYNDIC : MALLETTE SYNDICS ET GESTIONNAIRES INC.

PROPRIÉTÉS DE TIERS

- Biens exclus de la vente -

N°	QTÉ	DESCRIPTION	PHOTO	PROPRIÉTÉ DE :
PT-4	1	Modem internet Marque : TECHNICOLOR Modèle : TC4400-AM Série : DP1841HD4ZY		VIDÉOTRON
PT-5	1	Bac brun sur roues		VILLE DE MONTRÉAL

ServicesFL
gestion d'actifs | évaluation | entreposage | service d'appel d'offres

DOSSIER : 9498-3269 QUÉBEC INC. f.a.s. JULIETTE ET CHOCOLAT

ADRESSE : 196 rue Jean-Talon Est, Montréal (Québec) H2R 1S7

LOCALISATION : 196 rue Jean-Talon Est, Montréal (Québec) H2R 1S7

SYNDIC : MALLETTE SYNDICS ET GESTIONNAIRES INC.

IMMEUBLE PAR DESTINATION

- Biens exclus de la vente -

N°	QTÉ	DESCRIPTION	PHOTO
ID-1	1	Enseigne extérieure rouge sur poteau «JULIETTE & CHOCOLAT»	
ID-2	1	Enseigne murale lumineuse «JULIETTE & CHOCOLAT»	
ID-3	± 5	Extincteurs à poudre	
ID-4	1	Système d'alarme Marque : DSC Modèle : NEO HS2064 avec clavier et détecteur de mouvements	
ID-5	3	Tablettes murales en mélamine blanche	

DOSSIER : 9498-3269 QUÉBEC INC. f.a.s. JULIETTE ET CHOCOLAT

ADRESSE : 196 rue Jean-Talon Est, Montréal (Québec) H2R 1S7

LOCALISATION : 196 rue Jean-Talon Est, Montréal (Québec) H2R 1S7

SYNDIC : MALLETTE SYNDICS ET GESTIONNAIRES INC.

IMMEUBLE PAR DESTINATION

- Biens exclus de la vente -

N°	QTÉ	DESCRIPTION	PHOTO
ID-6	8	Caméras de surveillance muraux, assorties	
ID-7	1	Banquette murale en cuir noir, ± 32 pi	
ID-8		Banquette murale en cuir noir, ± 14 pi	
ID-9	1	Meuble en mélamine blanche avec évier distributeur d'eau	
ID-10	1	Muret séparateur de salle à manger en bois verni et noir avec vitre au dessus en 4 sections	

DOSSIER : 9498-3269 QUÉBEC INC. f.a.s. JULIETTE ET CHOCOLAT

ADRESSE : 196 rue Jean-Talon Est, Montréal (Québec) H2R 1S7

LOCALISATION : 196 rue Jean-Talon Est, Montréal (Québec) H2R 1S7

SYNDIC : MALLETTE SYNDICS ET GESTIONNAIRES INC.

IMMEUBLE PAR DESTINATION

- Biens exclus de la vente -

N°	QTÉ	DESCRIPTION	PHOTO
ID-11	1	Système d'alarme Marque : PARADOX ***Note*** : situé dans le bureau	
ID-12	1	Comptoir en bois et céramique, ± 36 po	
ID-13	1	Muret séparateur de cuisine en bois et céramique, ± 8 pi ***Note*** : sans l'étagère en acier inoxydable au dessus	
ID-14	1	Étagère murale en bois et mélamine blanche, ± 30 pi	
ID-15	1	Unité murale en bois noir avec évier, robinetterie, lumières intégrées, cabinets et étagères	